

CONSEIL MUNICIPAL DU MESNIL-THERIBUS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2019

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 29 novembre à 20 heures sous la présidence de Madame DELANDE Carole Maire.

Présents : Mesdames FERNANDEZ BOULLET NABBEN
Messieurs CHACON BIDARD LHUISSIER MELLIER RICHARD
Absents : Messieurs DUCHAUDE DEJOUY
Mesdames BILLEREY MENU NIQUE
Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Convention du groupement de commande de travaux de voirie entre la communauté de communes du Vexin-Thelle et de ses communes membres.

Il est rappelé que la CCVT prend en charge sur son budget les frais et honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Chaque commune signera et passera son bon de commande de travaux.

ADHESION DE LA CCVT AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EPTE (SMBE)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Communautaire, lors de la séance en date du 27 Juin 2019, a délibéré à l'unanimité afin d'adhérer au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE), conformément aux statuts joints en annexe de la présente délibération.

En application de l'article L.5214-27 du CGCT, Madame le Maire propose d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à adhérer au SMBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, et donne son accord à la CCVT afin que celle-ci adhère au SMBE conformément au périmètre défini dans les statuts. Le Maire de la commune est chargé **de l'exécution délibératoire**.

REFECTION DE LA RUE DU PROFESSEUR HALPERN

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire a solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Sous réserve de l'accord de la commission de subvention du département.

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	28605.36 euros
TVA	4767.56 euros
SUBVENTION DEPARTEMENTALE	9058.36 euros
AUTOFINANCEMENT	13825.92 euros

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE VOIRIE RUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire a solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental suite au supplément de travaux effectués rue de la mairie le 31 octobre 2019.

Sous réserve de l'accord de la commission de subvention du département.

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	5742.48euros
-------------	--------------

TVA	957.08 euros
SUBVENTION DEPARTEMENTALE	2182.14 euros
AUTOFINANCEMENT	2603.26 euros

TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE DEUXIEME TRANCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à inscrire les travaux de réfection de la mairie au budget 2020 pour un montant de 13 500 euros TTC a solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	13 500 euros
TVA	2250 euros
SUBVENTION	4275 euros
SUBVENTION DETR	4275 euros
AUTOFINANCEMENT	2700 euros

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU ROND POINT ET DU TROTTOIR RUE MARY CASSATT (D 129).

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à inscrire les travaux de mise en sécurité du rond point et trottoir rue Mary Cassatt au budget 2020 pour un montant de 19 257.60 euros TTC.

A solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

A solliciter une demande de subvention **DETR** auprès de la Préfecture

Selon le plan de financement suivant :

MONTANT TTC	19 257.60 euros
TVA	3209.60 euros
SUBVENTION DEPARTEMENTALE	6098.24 euros
SUBVENTION DETR	6419.20 euros
AUTOFINANCEMENT	3530.56 euros

INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour le paiement de l'indemnité de Madame La Perceptrice.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident par 4 voix contre, 2 abstentions, 3 voix pour.

La demande de l'indemnité est donc refusée

SUBVENTIONS

COMITE DES FETES	6500.00 euros
APEMT	200.00 euros
RUR'ART	200.00 euros
LE JARDIN DES PARTAGES	200.00 euros

Prochain conseil municipal le 6 Mars 2020 à 20h

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année